A.A.P.P.M.A. du BREUCHIN et de la HAUTE LANTERNE

Tél : 03 84 94 63 40/ 07 61 60 42 09

Site : www.aappma-breuchin-lanteme.com

(Email): aappma.breuchin@wanadoo.fr

ATELIER PÊCHE NATURE

Jean STEVENOT

4 rue des Ecoles

70280 Breuchotte

SESSION 2027

DU 24 MARS AU 30 Mai 2027

A.A.P.P.M.A. du Breuchin et de la Haute Lanterne – 4 rue des Ecoles
70280 – Breuchotte
Tél : 03 84 94 63 40/ 07 61 60 42 09
Email : aappma.breuchin@wanadoo.fr
Site : www.aappma-breuchin-lanterne.com

ATELIER PECHE NATURE
SESSION 2027

Calendrier de stage

Dates	Horaires	Lieu
Mercredi 24 mars	De 14h à 17h	Maison Mathieu
Mercredi 31 mars	De 14h à 17h	Maison Mathieu
Mercredi 7 avril	De 14h à 17h	Maison Mathieu
Mercredi 14 avril	De 14h à 17h	Maison Mathieu et parcours de pêche
Mercredi 21 avril	De 14h à 17h	Maison Mathieu et parcours de pêche
Mercredi 28 avril	De 14h à 17h	Maison Mathieu et parcours de pêche
Mercredi 5 mai	De 14h à 17h	Maison Mathieu et parcours de pêche
Mercredi 12 mai	De 14h à 17h	Maison Mathieu et parcours de pêche
Mercredi 19 mai	De 14h à 17h	Maison Mathieu et parcours de pêche
Mercredi 26 mai	De 14h à 17h	Maison Mathieu et parcours de pêche
Dimanche 30 mai	De 8h30 à 12h	parcours de pêche

Conseils aux parents

COURS THEORIQUES EN SALLE :
Prévoir un petit goûter pour la pose.

SEANCES PRATIQUES SUR LE TERRAIN :
Prévoir selon les conditions climatiques du moment :
Une tenue vestimentaire adaptée :
Habits de pluie, bottes, effets chauds, lunettes de soleil, casquette, petite collation etc …

Le Président
Claude Stèvenot

Contenu de la formation d'initiation

Rappel de l'objectif :

Acquérir son autonomie dans un contexte de pêche simple.

Situation de pêche :

- berge dégagée
- eau calme ou courant lent
- espace important entre pêcheur

Connaissances :

- reconnaître les espèces courantes de poissons que 1'on peut rencontrer sur le site.
- avoir des connaissances simples sur la vie du poisson
- avoir des connaissances simples sur le milieu aquatique (la vie animale et végétale selon la zone du cours d'eau)
- reconnaître et sélectionner le matériel adapté aux types de pêche et à 1'espèce recherchée.
-connaître les différentes esches ainsi que la fabrication d'une amorce simple (pêche au coup)

Habileté gestuelle et pratique de la pêche :

- Réagir à un signal visuel (touche)
- décrocher le poisson sans le blesser
- manipuler en sécurité un matériel qui peut se révéler dangereux (cannes en carbone, hameçon, cuiller, fil coupant)
- connaître les nœuds de base correspondant à la technique de pêche à acquérir

Pour la pêche au coup :

-construire une ligne (monter un hameçon, serrer les plombs sur la ligne sans blesser le fil) et l'équilibrer.
-sonder
- fabriquer une amorce homogène et bien mouillée
- amorcer avec précision dans une zone proche
- lancer sa ligne avec précision près de la zone amorcée dans un secteur proche de la rive
- ranger sa ligne sur un plioir

Pour la pêche au lancer :

- savoir choisir et fixer la cuiller
- savoir fixer un poisson mort manié
-utiliser le moulinet
- coordonner l'action du lancer et l'utilisation du moulinet
- ranger les cuillers et les montures

Pour la pêche à la mouche :

- savoir choisir et fixer sa mouche
-savoir lancer (cible terrestre et sur l'eau)
- maîtriser le posé
- sécher et ranger les mouches

Education et citoyenneté :

-prendre conscience que l'on évolue dans un milieu fragile qu'il faut protéger et respecter le monde animal
-être responsable du matériel fourni (savoir le respecter)
- connaître ses droits et ses obligations en fonction du permis de pêche employé (carte personne majeure – mineure – Découverte)
- coopérer aux différentes tâches de préparation de la partie de pêche
-savoir gérer sa sécurité et celles des autres.

REGLEMENT INTERIEUR DE L'ATELIER PÊCHE NATURE « Jean STEVENOT >>

➢ Article 1 : **OBJECTIF**

L'ATELIER placé sous la responsabilité de l'Association Agréée de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique du Breuchin et de la Haute Lanterne est ouvert aux garçons et filles de 6 à 13 ans.

Il a pour objectif :

-de permettre au pêcheur débutant à l'issue de sa formation :

De pratiquer la pêche en ayant un **comportement autonome et responsable** vis à vis de la nature, des autres usagers, du milieu aquatique et de lui-même.

- L'atelier pêche nature doit promouvoir une éthique de la pêche fondée sur :

Le respect du poisson, dont la pêche effectuée dans les règles d'un art résultant de la connaissance de ses modes de vie et de ses techniques de capture est indissociable d'un principe de raison limitant la conservation du poisson capturé à la juste satisfaction d'une consommation personnelle ou familiale et d'un principe de précaution, permettant la remise à l'eau vivant et intègre du poisson non conservé.

La conscience du caractère fragile et irremplaçable des milieux aquatiques, de leur faune, de leur flore, des paysages qui leur sont associés, éléments d'un patrimoine environnement indispensable à la qualité de la vie, à l'équilibre et à l'épanouissement de l'homme.

Le respect de soi même et d'autrui qui doit inspirer le comportement du pêcheur à l'égard des autres usagers de l'eau et de son environnement.

➢ Article 2- **FORMATION**

- Au niveau de notre atelier, seule 1'étape **initiation** sera retenue (les étapes perfectionnement et spécialisation ne seront pas abordées)
- Par initiation : on entend une formation qui permet au débutant d'acquérir les connaissances suffisantes pour pouvoir pratiquer la pêche de façon autonome dans une situation simple.
- Cette initiation portera sur la **pêche au coup** à la canne ou au moulinet, à la **pêche au lancer** et à la **pêche à la mouche**.

➢ Article 3- **CONTENU DES FORMATIONS** _

- La formation comporte nécessairement 3 volets :

1 - **Habileté gestuelle** nécessaire à la pratique de ce sport en lien avec la technique de pêche à acquérir.

2- **L'acquisition de connaissances** avec des degrés d'approfondissement croissants allant de pair avec la maîtrise des techniques.

3 - **La participation** effective à la gestion du milieu et à celle de l'activité « pêche » dans le respect de l'environnement.

➢ Article 4- **DUREE DE LA FORMATION**

- Le cycle d'initiation à une durée de 30 heures minimum
- Il se fera sur une période de 10 à 12 semaines minimum à raison de 1 session par an à 30 élèves maximum le mercredi après-midi par des séquences de 3 heures.
- Chaque séquence comporte une partie théorique et une partie pratique d'application en situation de pêche.
- Le temps consacré par les participants aux tâches communes (préparation du matériel, nettoyage des emplacements de pêche, rangement en fin de séance) fait partie intégrante de la durée de formation.

➢ Article 5- **CONTROLE DES CONNAISSANCES**

-Le cycle d'initiation s'achève par une évaluation des connaissances acquises portant sur :
-l'habileté manuelle et gestuelle
- les connaissances théoriques
- le comportement durant la formation
- le résultat et classement au concours de pêche en fin de cycle
-La réussite à ce contrôle se traduit par la délivrance d'un diplôme

➢ Article 6- **ENCADREMENT**

- L'atelier pêche nature est placé sous la responsabilité d'un ou plusieurs animateurs ayant acquis les connaissances nécessaires en matière de :
- pratique de la pêche
- écosystèmes aquatiques
- secourisme et sécurité
-pédagogie

-L'animateur est aidé de 6 à 8 assistants pour garantir la sécurité en toute circonstance.

➢ Article 7-**MOYENS NECESSAIRES A LA FORMATION**

L'Atelier pêche nature dispose :

-du matériel de pêche (pour la pêche au coup, la pêche au lancer et La pêche à la mouche)

- du matériel pédagogique (un vidéoprojecteur et un ordinateur, un simulateur de pêche)
- d'un local pour la partie théorique et certains exercices pratiques (salle « Jean Stèvenot » à la maison Mathieu à Breuchotte)
- d'un parcours de pêche adapté (sur le Breuchin entre le pont et le barrage) pour la pêche au lancer et à la mouche et d'un étang à La Proiselière pour la pêche au coup.

A.A.P.P.M.A du Breuchin et de la Haute
Lanterne – 4 rue des Ecoles
70280 – Breuchotte
Tél : o3 84 94 63 40 / 07 61 60 42 09

FICHE D'INSCRIPTION de l'élève

-Nom : ……Prénom : ……

-Date de naissance : ……

-Adresse : ……

-Téléphone des parents : ……

- Adresse Email : ……

-Carte de Pêche : Mineure - Découverte : N°……..

1- **Je suis volontaire** pour suivre les cours théoriques et pratiques qui se dérouleront à Breuchotte les mercredis après-midi de 14 h à 17 h au siège de l'association (4 rue des Ecoles) et sur ses parcours réservés en amont du pont de Breuchotte et sur le plan d'eau de notre association à La Proiselière.
Une session unique de 30 élèves débutera le mercredi 24 Mars 2027
Et se terminera le dimanche 30 Mai 2027.

2- **Je participe aux frais :** Les frais de participation sont fixés à 50 € pour les enfants de moins de 12 ans et 70 € à partir de 13 ans (photo de groupe incluse)

3- **Je respecte le règlement :** règlement intérieur, calendrier, fiche santé et Programme d'activités jointes.

4- **Les parents ou responsables de l'élève :**

Attestent : Que l'élève est apte à nager.
Que le transport jusqu' à l'APN est placé sous leur responsabilité (aller et retour)

Autorisent le Président de l'AAPPMA du Breuchin et de la Haute-Lanterne à publier la photographie de l'élève (ou en groupe) sur la presse locale ou sur notre site internet

Je déclare avoir pris connaissance des règles de l'A.P.N., je dégage la responsabilité des organisateurs et des animateurs au cas où l'élève ne respecterait pas la réglementation, les activités ou ne s'y présenterait pas.

Fait à Breuchotte le …… 2027

Signature de l'Elève Signature des Parents

ATELIER PÊCHE-NATURE JEAN STEVENOT

A.A.P.P.M.A du Breuchin et de la Haute
Lanterne – 4 rue des Ecoles
70280 – Breuchotte
Tél : o3 84 94 63 40 / 07 61 60 42 09

Autorisation de publication de photographies de votre enfant sur le site de L'A.A.P.P.M.A. du Breuchin et de la Haute-Lanterne +Facebook

Madame, Monsieur,

L'Atelier Pêche-Nature (APN) possède un site Internet :
www.aappma-breuchin-lanterne.com .

Nous désirerions illustrer nos articles avec des photos d'élèves et animateurs soit en groupe soit individuellement ou en compétition.

Pour ce faire, nous avons l'obligation de solliciter **votre autorisation** afin de pouvoir les publier sur ce site. Je vous remercie de nous faire confiance et de nous confirmer votre approbation sur l'utilisation de ces photographies en remplissant le coupon ci-dessous. Veuillez dater, signer et ajouter la mention « lu et approuvé ».

Le Président
Claude Stèvenot

Je soussigné(e)..... Père-mère - tuteur (1)

De l'élève.....

Autorise - n'autorise pas (1) la publication de photos sur notre site internet.

A Breuchotte, le 2027

Signature du (des) parents

(1) rayez la mention inutile

CONFIDENTIEL MEDICAL

FICHE SANTE DE L'ELEVE

Initiation à la pêche.

Je soussigné .....
Demeurant..... .....
Téléphone.....
Autorise mon enfant …..... À participer aux activités de l'Atelier-Pêche-Nature « Jean Stèvenot »
J'attire l'attention des animateurs de l'Atelier-Pêche-Nature sur le fait que mon enfant prend régulièrement les médicaments suivants :

Nom du **médicament** :
…….

Que mon enfant est **sujet aux allergies** suivantes :

……..

Que sa santé exige les **précautions suivantes** :

……..
Si nécessaire, je souhaite être dirigé :
L'hôpital (adresse et téléphone) .....
La clinique (adresse et téléphone) .....

Et en être immédiatement informé :
- à mon domicile (adresse et téléphone) : …….
……

- à mon travail (adresse et téléphone) : …….....
…….

Fait à Breuchotte le.....2027

Signature des parents

CONFIDENTIEL MEDICAL